



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité



MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

DECISION N° D/2026/1457/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Beyla (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

La Directrice Générale

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/087/PRG/CNRD/SGG portant attribution et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/0124/PRG/CNRD/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 22 juillet 2025 ;
- Vu** le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des campagnes pour lesdites élections du 10 avril 2026 ;
- Vu** l'Arrêté A/2026/024/MATD/DGE/SGG fixant le nombre de membres du conseil communal et le nombre d'adjoints au maire par commune du 10 mars 2026;
- Vu** l'Avis Consultatif Numero 18 de la Cour Supreme, relatif à l'interprétation et de clarification de certaines dispositions du Code électoral relatives à la proclamation des résultats définitifs des élections communales et aux modalités de transmission des procès-verbaux de centralisation du 26 mai 2026 ;
- Vu** les Décisions des Tribunaux de Première Instance relatives au contentieux électoral lié aux résultats des élections communales du 31 mai 2026 ;

DECIDE

DECISION N° D/2026/1457/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Beyla (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Article premier. – De l'objet

La présente décision a pour objet la publication de la liste définitive des conseillers communaux de la commune de Beyla, préfecture de Beyla, élus à l'issue des élections communales du 31 mai 2026.

Article 2 : De la publication de la liste définitive

La liste définitive nominative des conseillers communaux élus pour la commune de Beyla, préfecture de Beyla, est annexée à la présente décision et en fait partie intégrante.

Article 3 : De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller Juridique, le Conseiller Technique, les Directeurs des départements techniques, les responsables des services d'appui et les démembrements de la Direction Générale des Élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : De l'entrée en vigueur

La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Conakry, le 18 juin 2026


The stamp is circular with the text "DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS" around the top and "DGE * SNG" at the bottom. In the center, it says "Directrice Générale". A handwritten signature in blue ink is written across the stamp.

Madame CAMARA Djenabou Touré

DECISION N° D/2026/1457/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Beyla (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

LISTE (SIGLE)	RANG	NOM COMPLET	SEXE	NÉ(E) LE
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	1	BANGALY KOUROUMA	M	03/10/1982
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	2	FANTA DOUKOURE	F	01/01/1973
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	3	N'VAFING BEYLA KONE	M	13/11/1986
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	4	MAWA CAMARA	F	13/08/1970
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	5	MAMADY KEITA	M	01/05/1985
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	6	BINTOU KOUROUMA	F	02/04/1979
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	7	OUMAR DOUKOURE	M	02/04/1979
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	8	SARAN NABE	F	01/01/1984
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	9	SIDIKI DORE	M	20/01/1962
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	10	FINDA BINTOU KAMANO	F	01/01/1962
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	11	MOHAMED DOUKOURE	M	08/08/1980
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	1	KERFALA KOUROUMA	M	17/07/1978
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	2	MESSIRI CAMARA	F	21/08/1978
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	3	MAMADY KOMARA	M	25/05/1984
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	4	MARIAME SANGARE	F	01/01/1968
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	5	SEKOU MOHAMED KOUROUMA	M	14/08/1986
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	6	MATENIN BAMBA	F	17/11/2000

DECISION N° D/2026/1457/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Beyla (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	7	PEPE PIERRE KPOGOMOU	H	22/03/1980
Rassemblement Des Guinéens Pour L'Alternance (RGA)	1	ABDOULAYE KONE	M	07/04/1974
Rassemblement Des Guinéens Pour L'Alternance (RGA)	2	MARIAME CAMARA	F	02/03/2003
Rassemblement Des Guinéens Pour L'Alternance (RGA)	3	ANDOUL GADIRI BALDE	M	31/12/1983
Rassemblement Des Guinéens Pour L'Alternance (RGA)	4	MAMADIA DRAME	F	18/12/1999
Rassemblement Des Guinéens Pour L'Alternance (RGA)	5	ANSOUMANE CAMARA	M	01/05/1968
Rassemblement Des Guinéens Pour L'Alternance (RGA)	6	FATOUMATA FANTA SACKO	F	31/12/1992
Rassemblement Des Guinéens Pour L'Alternance (RGA)	7	FEREBORY DONZO	M	04/03/1995
Rassemblement Des Guinéens Pour L'Alternance (RGA)	8	TENIN SAMOURA	F	04/12/1998
Rassemblement Des Guinéens Pour L'Alternance (RGA)	9	MORIBA LUC KOULEMOU	M	31/12/1975
Rassemblement Des Guinéens Pour L'Alternance (RGA)	10	FATOUMATA KABA	F	01/06/1993
Rassemblement Des Guinéens Pour L'Alternance (RGA)	11	MAMADI KOUROUMA	M	16/11/1991





RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité



MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

DECISION N° D/2026/1458/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Boola (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

La Directrice Générale

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/087/PRG/CNRD/SGG portant attribution et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/0124/PRG/CNRD/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 22 juillet 2025 ;
- Vu** le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des campagnes pour lesdites élections du 10 avril 2026 ;
- Vu** l'Arrêté A/2026/024/MATD/DGE/SGG fixant le nombre de membres du conseil communal et le nombre d'adjoints au maire par commune du 10 mars 2026;
- Vu** l'Avis Consultatif Numero 18 de la Cour Supreme, relatif à l'interprétation et de clarification de certaines dispositions du Code électoral relatives à la proclamation des résultats définitifs des élections communales et aux modalités de transmission des procès-verbaux de centralisation du 26 mai 2026 ;
- Vu** les Décisions des Tribunaux de Première Instance relatives au contentieux électoral lié aux résultats des élections communales du 31 mai 2026 ;

DECIDE

DECISION N° D/2026/1458/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Boola (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Article premier. – De l'objet

La présente décision a pour objet la publication de la liste définitive des conseillers communaux de la commune de Boola, préfecture de Beyla, élus à l'issue des élections communales du 31 mai 2026.

Article 2 : De la publication de la liste définitive

La liste définitive nominative des conseillers communaux élus pour la commune de Boola, préfecture de Beyla, est annexée à la présente décision et en fait partie intégrante.

Article 3 : De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller Juridique, le Conseiller Technique, les Directeurs des départements techniques, les responsables des services d'appui et les démembrements de la Direction Générale des Élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : De l'entrée en vigueur

La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Conakry, le 18 juin 2026

The image shows a circular official stamp of the Direction Générale des Élections (DGE) of Guinea. The stamp contains the text "DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS" around the perimeter and "Direction Générale" in the center. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink that reads "Djenabou Touré".

Madame CAMARA Djenabou Touré

DECISION N° D/2026/1458/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Boola (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

LISTE (SIGLE)	RANG	NOM COMPLET	SEXE	NÉ(E) LE
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	1	ZAHORO GBANAMOU	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	2	NOWAL PRICEMOU	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	3	ALAMA DRAME	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	4	MASSIAMY CAMARA	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	5	MAMADY KEITA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	6	JUSTINE HABA	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	7	EMMANUEL BREHEMOU	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	8	MAMIKI KOUROUMA	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	9	ANSOUMANE M KOUROUMA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	10	ROSALINE DAPAVOGUI	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	11	LABILE WIDO NORAMOU	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	12	SAREL OLEMOU	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	13	LABNCEL CAMARA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	14	GADAL PRICEMOU	M	



DECISION N° D/2026/1458/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Boola (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	15	KEMO CONDE	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	16	ISAAK BREHEMOU	M	
Mouvement Rassemblement De L'Alternance Démocratique De Boola (ADC)	1	ALPHA KOUROUMA	M	25/11/1992
Mouvement Rassemblement De L'Alternance Démocratique De Boola (ADC)	2	MARIAME SACKO	F	31/12/1995
Mouvement Rassemblement De L'Alternance Démocratique De Boola (ADC)	3	FRANCIS NORAMOU	M	14/01/1984
Mouvement Rassemblement De L'Alternance Démocratique De Boola (ADC)	4	MATALY CAMARA	F	10/05/2003
Mouvement Rassemblement De L'Alternance Démocratique De Boola (ADC)	5	IBRAHIMA BAYO	M	02/08/1986
Mouvement Rassemblement De L'Alternance Démocratique De Boola (ADC)	6	AISSATOU LOPOU BARRY	F	31/12/1998
Mouvement Rassemblement De L'Alternance Démocratique De Boola (ADC)	7	GNAKOYE CAMUS WIDOH OLEMOU	M	24/06/1986





RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité



MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

DECISION N° D/2026/1459/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Diaraguerela (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

La Directrice Générale

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/087/PRG/CNRD/SGG portant attribution et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/0124/PRG/CNRD/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 22 juillet 2025 ;
- Vu** le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des campagnes pour lesdites élections du 10 avril 2026 ;
- Vu** l'Arrêté A/2026/024/MATD/DGE/SGG fixant le nombre de membres du conseil communal et le nombre d'adjoints au maire par commune du 10 mars 2026;
- Vu** l'Avis Consultatif Numero 18 de la Cour Supreme, relatif à l'interprétation et de clarification de certaines dispositions du Code électoral relatives à la proclamation des résultats définitifs des élections communales et aux modalités de transmission des procès-verbaux de centralisation du 26 mai 2026 ;
- Vu** les Décisions des Tribunaux de Première Instance relatives au contentieux électoral lié aux résultats des élections communales du 31 mai 2026 ;

DECIDE

DECISION N° D/2026/1459/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Diaraguerela (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Article premier. – De l'objet

La présente décision a pour objet la publication de la liste définitive des conseillers communaux de la commune de Diaraguerela, préfecture de Beyla, élus à l'issue des élections communales du 31 mai 2026.

Article 2 : De la publication de la liste définitive

La liste définitive nominative des conseillers communaux élus pour la commune de Diaraguerela, préfecture de Beyla, est annexée à la présente décision et en fait partie intégrante.

Article 3 : De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller Juridique, le Conseiller Technique, les Directeurs des départements techniques, les responsables des services d'appui et les démembrements de la Direction Générale des Élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : De l'entrée en vigueur

La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Conakry, le 18 juin 2026


The stamp is circular with the text "DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS" around the perimeter and "Directrice Générale" in the center. A handwritten signature in blue ink is written across the stamp.

Madame CAMARA Djenabou Touré

DECISION N° D/2026/1459/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Diaraguerela (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

LISTE (SIGLE)	RANG	NOM COMPLET	SEXE	NÉ(E) LE
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	1	BANGALY SAGNO	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	2	MARIAME SAGNO	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	3	AYOUBA SOUMAORO	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	4	MATENIN SAGNO	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	5	MOUSSA CAMARA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	6	MADOU SAGNO	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	7	LOUCENY SAGNO	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	8	MAIBA SIDIBE	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	9	DJIBA SAGNO	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	10	MAWATA CONDE	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	11	AMARA SAGNO	M	
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	1	KAMBA CAMARA	M	01/02/1993
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	2	MASSAGBE CAMARA	F	01/01/1985
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	3	BANGALY SAGNO	M	22/07/1996
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	4	MAKIATA SAGNO	F	01/01/1988
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	5	KALILOU CAMARA	M	01/01/1975
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	6	KADIA KOUROUMA	F	12/12/2004

8



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité



MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

DECISION N° D/2026/1460/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Diassodou (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

La Directrice Générale

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/087/PRG/CNRD/SGG portant attribution et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/0124/PRG/CNRD/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 22 juillet 2025 ;
- Vu** le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des campagnes pour lesdites élections du 10 avril 2026 ;
- Vu** l'Arrêté A/2026/024/MATD/DGE/SGG fixant le nombre de membres du conseil communal et le nombre d'adjoints au maire par commune du 10 mars 2026;
- Vu** l'Avis Consultatif Numero 18 de la Cour Supreme, relatif à l'interprétation et de clarification de certaines dispositions du Code électoral relatives à la proclamation des résultats définitifs des élections communales et aux modalités de transmission des procès-verbaux de centralisation du 26 mai 2026 ;
- Vu** les Décisions des Tribunaux de Première Instance relatives au contentieux électoral lié aux résultats des élections communales du 31 mai 2026 ;

DECIDE

DECISION N° D/2026/1460/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Diassodou (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Article premier. – De l'objet

La présente décision a pour objet la publication de la liste définitive des conseillers communaux de la commune de Diassodou, préfecture de Beyla, élus à l'issue des élections communales du 31 mai 2026.

Article 2 : De la publication de la liste définitive

La liste définitive nominative des conseillers communaux élus pour la commune de Diassodou, préfecture de Beyla, est annexée à la présente décision et en fait partie intégrante.

Article 3 : De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller Juridique, le Conseiller Technique, les Directeurs des départements techniques, les responsables des services d'appui et les démembrés de la Direction Générale des Élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : De l'entrée en vigueur

La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Conakry, le 18 juin 2026

The image shows a circular official stamp of the Direction Générale des Élections (DGE) of the République de Guinée. The stamp contains the text "DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS" around the top edge, "République de Guinée" at the top center, "Direction Générale" in the middle, and "DGE" at the bottom center. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp, appearing to read "Djenabou Touré".

Madame CAMARA Djenabou Touré

DECISION N° D/2026/1460/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Diassodou (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

LISTE (SIGLE)	RANG	NOM COMPLET	SEXE	NÉ(E) LE
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	1	N"GOACE CONDE	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	2	MATENIN DOUMBOUYA	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	3	OUSMANE M CONDE	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	4	AICHA CONDE	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	5	OUSMANE SAGNO	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	6	MATENIN CONDE	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	7	MAMADY CONDE	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	8	KADIATOU CONDE	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	9	IBRAHIMA BIGNE TRAORE	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	10	MANDOU CAMARA	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	11	MOUSSA KEITA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	12	MATINGUE CONDE	F	
Mouvement Collectif Pour La Défense De La Démocratie De Diassodou (MCDDD)	1	MAMADY MASSO CONDE	M	16/11/1995
Mouvement Collectif Pour La Défense De La Démocratie De Diassodou (MCDDD)	2	DOMANI KOUROUMA	F	25/03/2005



DECISION N° D/2026/1460/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Diassodou (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Mouvement Collectif Pour La Défense De La Démocratie De Diassodou (MCDDD)	3	ALY BAYO	M	25/03/1986
Mouvement Collectif Pour La Défense De La Démocratie De Diassodou (MCDDD)	4	MATENIN CAMARA	F	05/03/2007
Mouvement Collectif Pour La Défense De La Démocratie De Diassodou (MCDDD)	5	MOUSTAPHA CONDE	M	09/05/1995
Mouvement Collectif Pour La Défense De La Démocratie De Diassodou (MCDDD)	6	KEMO CONDE	F	18/04/1994
Mouvement Collectif Pour La Défense De La Démocratie De Diassodou (MCDDD)	7	SEKOU CONDE	M	31/12/1999
Mouvement Collectif Pour La Défense De La Démocratie De Diassodou (MCDDD)	8	KADIATOU CONDE	F	12/06/1999
Mouvement Collectif Pour La Défense De La Démocratie De Diassodou (MCDDD)	9	MAMADI KEITA	M	31/12/1999
Mouvement Collectif Pour La Défense De La Démocratie De Diassodou (MCDDD)	10	MARIAME BAMBA	F	31/12/1989
Mouvement Collectif Pour La Défense De La Démocratie De Diassodou (MCDDD)	11	LAYE MAMADI KEITA	M	19/02/1996



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité



MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

**DECISION N° D/2026/1461/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DÉFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Fonodou (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026**

La Directrice Générale

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/087/PRG/CNRD/SGG portant attribution et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/0124/PRG/CNRD/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 22 juillet 2025 ;
- Vu** le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des campagnes pour lesdites élections du 10 avril 2026 ;
- Vu** l'Arrêté A/2026/024/MATD/DGE/SGG fixant le nombre de membres du conseil communal et le nombre d'adjoints au maire par commune du 10 mars 2026;
- Vu** l'Avis Consultatif Numero 18 de la Cour Supreme, relatif à l'interprétation et de clarification de certaines dispositions du Code électoral relatives à la proclamation des résultats définitifs des élections communales et aux modalités de transmission des procès-verbaux de centralisation du 26 mai 2026 ;
- Vu** les Décisions des Tribunaux de Première Instance relatives au contentieux électoral lié aux résultats des élections communales du 31 mai 2026 ;

DECIDE

DECISION N° D/2026/1461/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Fonodou (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Article premier. – De l'objet

La présente décision a pour objet la publication de la liste définitive des conseillers communaux de la commune de Fonodou, préfecture de Beyla, élus à l'issue des élections communales du 31 mai 2026.

Article 2 : De la publication de la liste définitive

La liste définitive nominative des conseillers communaux élus pour la commune de Fonodou, préfecture de Beyla, est annexée à la présente décision et en fait partie intégrante.

Article 3 : De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller Juridique, le Conseiller Technique, les Directeurs des départements techniques, les responsables des services d'appui et les démembrements de la Direction Générale des Élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : De l'entrée en vigueur

La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Conakry, le 18 juin 2026


The stamp is circular with the text "DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS" around the perimeter and "Directrice Générale" in the center. A signature in blue ink is written over the stamp.

Madame CAMARA Djenabou Touré

DECISION N° D/2026/1461/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Fonodou (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

LISTE (SIGLE)	RANG	NOM COMPLET	SEXE	NÉ(E) LE
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	1	BAYO YAKOUBA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	2	CAMARA MAFOUYA	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	3	BAYO MOUSSA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	4	BAMBA YAKOUBA	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	5	BAYO LANCINE	M	
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	1	MAMADY BAYO	M	30/06/1990
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	2	MAWA BAYO	F	30/06/1970
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	3	MAMADOU KONE	M	31/12/1977
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	4	MATENIN BAMBA	F	31/12/1971
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	5	SEKOU BAYO	M	27/06/1982
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	6	MAFOUA BAYO	F	29/02/1968





RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité



MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

DECISION N° D/2026/1462/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Foulah (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

La Directrice Générale

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/087/PRG/CNRD/SGG portant attribution et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/0124/PRG/CNRD/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 22 juillet 2025 ;
- Vu** le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des campagnes pour lesdites élections du 10 avril 2026 ;
- Vu** l'Arrêté A/2026/024/MATD/DGE/SGG fixant le nombre de membres du conseil communal et le nombre d'adjoints au maire par commune du 10 mars 2026 ;
- Vu** l'Avis Consultatif Numero 18 de la Cour Supreme, relatif à l'interprétation et de clarification de certaines dispositions du Code électoral relatives à la proclamation des résultats définitifs des élections communales et aux modalités de transmission des procès-verbaux de centralisation du 26 mai 2026 ;
- Vu** les Décisions des Tribunaux de Première Instance relatives au contentieux électoral lié aux résultats des élections communales du 31 mai 2026 ;

DECIDE

8

DECISION N° D/2026/1462/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Foulah (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Article premier. – De l'objet

La présente décision a pour objet la publication de la liste définitive des conseillers communaux de la commune de Foulah, préfecture de Beyla, élus à l'issue des élections communales du 31 mai 2026.

Article 2 : De la publication de la liste définitive

La liste définitive nominative des conseillers communaux élus pour la commune de Foulah, préfecture de Beyla, est annexée à la présente décision et en fait partie intégrante.

Article 3 : De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller Juridique, le Conseiller Technique, les Directeurs des départements techniques, les responsables des services d'appui et les démembrés de la Direction Générale des Élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : De l'entrée en vigueur

La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Conakry, le 18 juin 2026


Madame CAMARA Djenabou Touré

DECISION N° D/2026/1462/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Foulah (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

LISTE (SIGLE)	RANG	NOM COMPLET	SEXE	NÉ(E) LE
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	1	ABOU MARIAME KOUROUMA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	2	ADAMA FOFANA	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	3	KERFALA SANOH	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	4	BINTOU KOUROU	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	5	KARAMO MOUSSA CISSE	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	6	AMINATA FOFANA	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	7	OUMAR FOFANA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	8	SAYON CONDE	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	9	LANSANA KEITA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	10	FANTA KOUROUMA	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	11	MOUSSA SIDIBE	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	12	AMINATA FOFANA	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	13	MOUSSA KOUROUMA	M	
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	1	AMADOU FOFANA	M	30/06/1969
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	2	MASSA DOUKOURE	F	04/04/1970

8

DECISION N° D/2026/1462/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Foulah (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	3	MAMADY SANOH	M	31/12/1990
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	4	NAROMBA CAMARA	F	01/02/1994
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	5	BANGALY MAÏKAN CONDE	M	31/12/1999
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	6	MARIAME CISSE	F	02/05/1975
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	7	KEMO CAMARA	M	31/12/1974
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	8	ASSATA SANOH	F	03/08/1994
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	9	YOUSSOUF FOFANA	M	31/12/1986
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	10	ASSATA FOFANA	F	31/12/1979



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité



MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

DECISION N° D/2026/1463/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Gbackédou (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

La Directrice Générale

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/087/PRG/CNRD/SGG portant attribution et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/0124/PRG/CNRD/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 22 juillet 2025 ;
- Vu** le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des campagnes pour lesdites élections du 10 avril 2026 ;
- Vu** l'Arrêté A/2026/024/MATD/DGE/SGG fixant le nombre de membres du conseil communal et le nombre d'adjoints au maire par commune du 10 mars 2026 ;
- Vu** l'Avis Consultatif Numero 18 de la Cour Supreme, relatif à l'interprétation et de clarification de certaines dispositions du Code électoral relatives à la proclamation des résultats définitifs des élections communales et aux modalités de transmission des procès-verbaux de centralisation du 26 mai 2026 ;
- Vu** les Décisions des Tribunaux de Première Instance relatives au contentieux électoral lié aux résultats des élections communales du 31 mai 2026 ;

DECIDE

DECISION N° D/2026/1463/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Gbackédou (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Article premier. – De l'objet

La présente décision a pour objet la publication de la liste définitive des conseillers communaux de la commune de Gbackédou, préfecture de Beyla, élus à l'issue des élections communales du 31 mai 2026.

Article 2 : De la publication de la liste définitive

La liste définitive nominative des conseillers communaux élus pour la commune de Gbackédou, préfecture de Beyla, est annexée à la présente décision et en fait partie intégrante.

Article 3 : De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller Juridique, le Conseiller Technique, les Directeurs des départements techniques, les responsables des services d'appui et les démembrés de la Direction Générale des Élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : De l'entrée en vigueur

La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Conakry, le 18 juin 2026


Madame CAMARA Djenabou Touré

DECISION N° D/2026/1463/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Gbackédou (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

LISTE (SIGLE)	RANG	NOM COMPLET	SEXE	NÉ(E) LE
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	1	MAMADY SOUMAORO	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	2	MAGNAMA CAMARA	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	3	ALHASSANE BARRY	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	4	SALIMATOU CAMARA	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	5	MORY SIDIBE	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	6	MASSARAN FOFANA	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	7	MAMADY CAMARA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	8	MAGNIME KOUROUMA	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	9	IBRAHIMA CAMARA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	10	FANTA CHERIF	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	11	IBRAHIMA CAMARA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	12	AMARA CAMARA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	13	MORY SIDIBE	M	
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	1	SOUMAILA FOFANA	M	31/12/1990
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	2	FANTA SANGARE	F	30/04/1967



DECISION N° D/2026/1463/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Gbackédou (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	3	MOUSSA SIDIBE	M	31/12/1988
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	4	MALAMA KOUROUMA	F	02/02/1968
Union Pour Le Développement Communautaire (UDC)	1	KARAMOKO CAMARA	M	03/12/1989
Union Pour Le Développement Communautaire (UDC)	2	FANTA DOUKOURE	F	30/06/1995
Union Pour Le Développement Communautaire (UDC)	3	SEKOUBA CAMARA	M	01/07/1990
Union Pour Le Développement Communautaire (UDC)	4	KARIA SOUMAORO	F	31/01/1999
Union Pour Le Développement Communautaire (UDC)	5	IBRAHIMA CAMARA	M	30/06/1982
Union Pour Le Développement Communautaire (UDC)	6	SEKOU SAGNO	F	14/12/1996





RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité



MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

DECISION N° D/2026/1464/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Gbéssoba (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

La Directrice Générale

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/087/PRG/CNRD/SGG portant attribution et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/0124/PRG/CNRD/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 22 juillet 2025 ;
- Vu** le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des campagnes pour lesdites élections du 10 avril 2026 ;
- Vu** l'Arrêté A/2026/024/MATD/DGE/SGG fixant le nombre de membres du conseil communal et le nombre d'adjoints au maire par commune du 10 mars 2026;
- Vu** l'Avis Consultatif Numero 18 de la Cour Supreme, relatif à l'interprétation et de clarification de certaines dispositions du Code électoral relatives à la proclamation des résultats définitifs des élections communales et aux modalités de transmission des procès-verbaux de centralisation du 26 mai 2026 ;
- Vu** les Décisions des Tribunaux de Première Instance relatives au contentieux électoral lié aux résultats des élections communales du 31 mai 2026 ;

DECIDE

DECISION N° D/2026/1464/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Gbéssoba (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Article premier. – De l'objet

La présente décision a pour objet la publication de la liste définitive des conseillers communaux de la commune de Gbéssoba, préfecture de Beyla, élus à l'issue des élections communales du 31 mai 2026.

Article 2 : De la publication de la liste définitive

La liste définitive nominative des conseillers communaux élus pour la commune de Gbéssoba, préfecture de Beyla, est annexée à la présente décision et en fait partie intégrante.

Article 3 : De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller Juridique, le Conseiller Technique, les Directeurs des départements techniques, les responsables des services d'appui et les démembrements de la Direction Générale des Élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : De l'entrée en vigueur

La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Conakry, le 18 juin 2026

The image shows a circular official stamp of the Direction Générale des Élections (DGE) of the République de Guinée. The stamp contains the text "DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS" around the top edge, "Directrice Générale" in the center, and "DGE * SNOI" at the bottom. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink that reads "Djenabou Touré".

Madame CAMARA Djenabou Touré

DECISION N° D/2026/1464/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Gbéssoba (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

LISTE (SIGLE)	RANG	NOM COMPLET	SEXE	NÉ(E) LE
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	1	MOUSSA CAMARA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	2	GBATY CAMARA	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	3	IBRAHIMA CAMARA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	4	MAWA CAMARA	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	5	ABOUCAR SIDIKI CAMARA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	6	AMINATA KEITA	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	7	IBRAHIMA CAMARA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	8	FATOUMATA KEITA	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	9	SIDIKI KEITA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	10	MASSOGBE CONDE	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	11	AMADOU CONDE	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	12	MASSENY CONDE	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	13	MAMADYCAMARA MAMADYCAMARA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	14	BINTOU BAMBA	F	



DECISION N° D/2026/1464/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Gbéssoba (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	15	YOUSOUF CAMARA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	16	MARIAME FOFANA	F	
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	1	ALPHA AMADOU DIALLO	M	22/04/1991
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	2	KOROTOUMOU CAMARA	F	14/06/2003
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	3	ADAMA BINTOU CAMARA	M	15/03/1998
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	4	MAFATA CAMARA	F	17/04/1998
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	5	HAMAN KEITA	M	01/01/1990
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	6	MAMOE CAMARA	F	09/04/1973
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	7	LAYE MASSE CAMARA	M	21/03/1988
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	8	BATIN CONDE	F	01/07/1971
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	9	MOUSSA CONDE	M	01/01/1992
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	10	ASSOU CAMARA	F	01/01/1980
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	11	AMARA CAMARA	M	03/12/1994
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	12	MASSOGBE CAMARA	F	05/03/1998
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	13	IBRAHIMA CAMARA	M	01/09/1998



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE



DECISION N° D/2026/1465/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Karala (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

La Directrice Générale

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/087/PRG/CNRD/SGG portant attribution et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/0124/PRG/CNRD/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 22 juillet 2025 ;
- Vu** le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des campagnes pour lesdites élections du 10 avril 2026 ;
- Vu** l'Arrêté A/2026/024/MATD/DGE/SGG fixant le nombre de membres du conseil communal et le nombre d'adjoints au maire par commune du 10 mars 2026 ;
- Vu** l'Avis Consultatif Numero 18 de la Cour Supreme, relatif à l'interprétation et de clarification de certaines dispositions du Code électoral relatives à la proclamation des résultats définitifs des élections communales et aux modalités de transmission des procès-verbaux de centralisation du 26 mai 2026 ;
- Vu** les Décisions des Tribunaux de Première Instance relatives au contentieux électoral lié aux résultats des élections communales du 31 mai 2026 ;

DECIDE

DECISION N° D/2026/1465/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Karala (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Article premier. – De l'objet

La présente décision a pour objet la publication de la liste définitive des conseillers communaux de la commune de Karala, préfecture de Beyla, élus à l'issue des élections communales du 31 mai 2026.

Article 2 : De la publication de la liste définitive

La liste définitive nominative des conseillers communaux élus pour la commune de Karala, préfecture de Beyla, est annexée à la présente décision et en fait partie intégrante.

Article 3 : De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller Juridique, le Conseiller Technique, les Directeurs des départements techniques, les responsables des services d'appui et les démembrements de la Direction Générale des Élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : De l'entrée en vigueur

La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Conakry, le 18 juin 2026


The stamp is circular with the text "DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS" around the top and "DGE" at the bottom. In the center, it says "Directrice Générale". A blue ink signature is written over the stamp.

Madame CAMARA Djenabou Touré

DECISION N° D/2026/1465/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Karala (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

LISTE (SIGLE)	RANG	NOM COMPLET	SEXE	NÉ(E) LE
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	1	BANGALY MASSARAN FOFANA	H	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	2	MAKOUKARINI CONDE	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	3	AMARA CONDE	H	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	4	MATENIN CONDE	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	5	LASSO CONDE	H	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	6	MANKE DIAKITE	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	7	ABDOULAYE FOFANA	H	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	8	HADJA FOFANA	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	9	SEKOU KEITA	H	
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	1	MAMADI CONDE	H	07/07/1987
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	2	MABANA FOFANA	F	01/01/1984
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	3	MAMADY GBANAKA FOFANA	H	22/12/1986
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	4	MANDOU KEITA	F	01/01/1970
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	5	MOUSSA CONDE	H	01/01/1982
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	6	MAMA KEITA	F	01/01/1982
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	7	OUMAR KONE	H	01/01/1997
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	8	MANDOU SYLLA	F	01/01/1989



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE



DECISION N° D/2026/1466/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Koumandou (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

La Directrice Générale

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/087/PRG/CNRD/SGG portant attribution et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/0124/PRG/CNRD/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 22 juillet 2025 ;
- Vu** le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des campagnes pour lesdites élections du 10 avril 2026 ;
- Vu** l'Arrêté A/2026/024/MATD/DGE/SGG fixant le nombre de membres du conseil communal et le nombre d'adjoints au maire par commune du 10 mars 2026 ;
- Vu** l'Avis Consultatif Numero 18 de la Cour Supreme, relatif à l'interprétation et de clarification de certaines dispositions du Code électoral relatives à la proclamation des résultats définitifs des élections communales et aux modalités de transmission des procès-verbaux de centralisation du 26 mai 2026 ;
- Vu** les Décisions des Tribunaux de Première Instance relatives au contentieux électoral lié aux résultats des élections communales du 31 mai 2026 ;

DECIDE

DECISION N° D/2026/1466/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Koumandou (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Article premier. – De l'objet

La présente décision a pour objet la publication de la liste définitive des conseillers communaux de la commune de Koumandou, préfecture de Beyla, élus à l'issue des élections communales du 31 mai 2026.

Article 2 : De la publication de la liste définitive

La liste définitive nominative des conseillers communaux élus pour la commune de Koumandou, préfecture de Beyla, est annexée à la présente décision et en fait partie intégrante.

Article 3 : De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller Juridique, le Conseiller Technique, les Directeurs des départements techniques, les responsables des services d'appui et les démembrés de la Direction Générale des Élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : De l'entrée en vigueur

La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Conakry, le 18 juin 2026


The stamp is circular with the text "DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS" around the top and "DGE" at the bottom. In the center, it says "Directrice Générale". A blue ink signature is written over the stamp.

Madame CAMARA Djenabou Touré

DECISION N° D/2026/1466/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Koumandou (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

LISTE (SIGLE)	RANG	NOM COMPLET	SEXE	NÉ(E) LE
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	1	AMARA CONDE	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	2	MARIAM CONDE	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	3	MAMADY CONDE	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	4	BATINI FOFANA	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	5	SEKOU CONDE	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	6	SITA SOUMAORO	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	7	INZA DIAKITE	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	8	MARIAM CONDE	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	9	INZA DONZO	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	10	MASSARAN CONDE	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	11	BANGALY CONDE	H	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	12	NAMINATA CISSE	F	
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	1	MAMADY CONDE	M	04/04/1986
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	2	MARIAME CONDE	F	01/04/1980
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	3	SOULEYMANE KOMARA	M	15/04/1988
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	4	AMINATA CISSE	F	01/04/1970



DECISION N° D/2026/1466/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Koumandou (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	5	INZAN DIAKITE	M	01/07/1992
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	6	MAKOYA CONDE	F	16/11/1975
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	7	BANGALY CONDE	M	02/02/1985
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	8	SITA SOUMAORO	F	01/01/2003
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	9	AMADOU BANDIS CONDE	M	03/04/1989
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	10	MASSANKÉ CONDE	F	04/07/1998
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	11	DAOUDA CONDE	M	01/07/1980





RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE



DECISION N° D/2026/1467/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Moussadou (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

La Directrice Générale

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/087/PRG/CNRD/SGG portant attribution et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/0124/PRG/CNRD/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 22 juillet 2025 ;
- Vu** le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des campagnes pour lesdites élections du 10 avril 2026 ;
- Vu** l'Arrêté A/2026/024/MATD/DGE/SGG fixant le nombre de membres du conseil communal et le nombre d'adjoints au maire par commune du 10 mars 2026 ;
- Vu** l'Avis Consultatif Numero 18 de la Cour Supreme, relatif à l'interprétation et de clarification de certaines dispositions du Code électoral relatives à la proclamation des résultats définitifs des élections communales et aux modalités de transmission des procès-verbaux de centralisation du 26 mai 2026 ;
- Vu** les Décisions des Tribunaux de Première Instance relatives au contentieux électoral lié aux résultats des élections communales du 31 mai 2026 ;

DECIDE

DECISION N° D/2026/1467/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Moussadou (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Article premier. – De l'objet

La présente décision a pour objet la publication de la liste définitive des conseillers communaux de la commune de Moussadou, préfecture de Beyla, élus à l'issue des élections communales du 31 mai 2026.

Article 2 : De la publication de la liste définitive

La liste définitive nominative des conseillers communaux élus pour la commune de Moussadou, préfecture de Beyla, est annexée à la présente décision et en fait partie intégrante.

Article 3 : De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller Juridique, le Conseiller Technique, les Directeurs des départements techniques, les responsables des services d'appui et les démembrements de la Direction Générale des Élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : De l'entrée en vigueur

La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Conakry, le 18 juin 2026


The stamp is circular with the text "DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS" around the perimeter and "République de Guinée" at the bottom. In the center, it says "Directrice Générale". A blue ink signature is written across the stamp.

Madame CAMARA Djenabou Touré

DECISION N° D/2026/1467/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Moussadou (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

LISTE (SIGLE)	RANG	NOM COMPLET	SEXE	NÉ(E) LE
Collectif Des Jeunes Pour L'Alternance Démocratique De Moussadou (CJAD)	1	FOUMBA KOUROUMA	M	31/12/1997
Collectif Des Jeunes Pour L'Alternance Démocratique De Moussadou (CJAD)	2	MAMALON KEITA	F	06/06/2004
Collectif Des Jeunes Pour L'Alternance Démocratique De Moussadou (CJAD)	3	SOULEYMANE SIDIBE	M	09/12/1984
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	1	FAMA BERETE	M	26/03/1984
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	2	MAKOUTOU CISSE	F	01/01/1983
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	3	LANCINE SANGARE	M	01/01/1984
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	4	MAKOURA DONZO	F	14/05/1990
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	5	MASSA DONZO	M	14/05/1990
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	6	MAKAGBE BERETE	F	01/01/1978
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	7	AYOUBA CAMARA	M	15/11/1986
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	8	MASSIBA KANTE	F	01/07/1981
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	9	KALIL BERETE	M	01/01/1985
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	10	MAFATA SAGNO	F	04/05/1975
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	11	MAMADI BAYO	M	01/03/1968

DECISION N° D/2026/1467/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Moussadou (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	12	OUSMANE DONZO	M	28/10/1975
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	1	MORISSARA CISSE	M	10/10/1986
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	2	MAFATA KOUROUMA	F	01/01/1980
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	3	LAYE SIDIBE	M	01/07/1979
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	4	MAKHOTY DORE	F	01/01/1961
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	5	MAMADI KANTE	M	01/01/1990
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	6	MAKASSIAN CAMARA	F	01/01/1995
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	7	ISSIAGA CAMARA	M	01/01/1980
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	8	MASSAFING BERETE	F	01/01/1976





RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité



MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

DECISION N° D/2026/1468/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Nionsomoridou (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

La Directrice Générale

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/087/PRG/CNRD/SGG portant attribution et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/0124/PRG/CNRD/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 22 juillet 2025 ;
- Vu** le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des campagnes pour lesdites élections du 10 avril 2026 ;
- Vu** l'Arrêté A/2026/024/MATD/DGE/SGG fixant le nombre de membres du conseil communal et le nombre d'adjoints au maire par commune du 10 mars 2026;
- Vu** l'Avis Consultatif Numero 18 de la Cour Supreme, relatif à l'interprétation et de clarification de certaines dispositions du Code électoral relatives à la proclamation des résultats définitifs des élections communales et aux modalités de transmission des procès-verbaux de centralisation du 26 mai 2026 ;
- Vu** les Décisions des Tribunaux de Première Instance relatives au contentieux électoral lié aux résultats des élections communales du 31 mai 2026 ;

DECIDE

8

DECISION N° D/2026/1468/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Nionsomoridou (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Article premier. – De l'objet

La présente décision a pour objet la publication de la liste définitive des conseillers communaux de la commune de Nionsomoridou, préfecture de Beyla, élus à l'issue des élections communales du 31 mai 2026.

Article 2 : De la publication de la liste définitive

La liste définitive nominative des conseillers communaux élus pour la commune de Nionsomoridou, préfecture de Beyla, est annexée à la présente décision et en fait partie intégrante.

Article 3 : De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller Juridique, le Conseiller Technique, les Directeurs des départements techniques, les responsables des services d'appui et les démembrés de la Direction Générale des Élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : De l'entrée en vigueur

La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Conakry, le 18 juin 2026


The stamp is circular with the text "DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS" around the top and "DGE * SNOI" at the bottom. In the center, it says "Directrice Générale". A blue ink signature is written over the stamp.

Madame CAMARA Djenabou Touré

DECISION N° D/2026/1468/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Nionsomoridou (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

LISTE (SIGLE)	RANG	NOM COMPLET	SEXE	NÉ(E) LE
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	1	ALHASSANE SOUARE	M	23/10/1969
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	2	AICHA TOURE	F	01/05/1986
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	3	MOUSSA CAMARA	M	12/06/1992
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	4	MAWATA SAGNO	F	20/04/1969
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	5	MAMEKON DIABATE	M	01/01/1980
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	6	MAKOURA CAMARA	F	23/06/1990
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	7	MOUSSA CAMARA	M	01/01/1988
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	8	BINTOU CONDE	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	9	SEMAN TRAORE	M	01/01/1973
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	1	MOUSSA DIABATE	M	05/05/1982
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	2	KADIATOU SOUARE	F	10/12/1994
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	3	SIDIKI KONIA CONDE	M	27/07/1984
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	4	SITA FOFANA	F	01/01/1980
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	5	OUSMANE KEITA	M	01/01/1982
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	6	MAKEME CAMARA	F	03/08/1990
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	7	AYOUBA SOUARE	M	01/03/1985
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	8	ELIZA GNAMA ONIVOGUI	F	01/01/1960
Rassemblement Des Guinéens Pour L'Alternance (RGA)	1	MOUSSA CHERIF	M	13/11/1995

DECISION N° D/2026/1468/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Nionsomoridou (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Rassemblement Des Guinéens Pour L'Alternance (RGA)	2	MATENIN BAMBA	F	05/03/1998
Rassemblement Des Guinéens Pour L'Alternance (RGA)	3	YAYA FOFANA	M	05/05/1992
Rassemblement Des Guinéens Pour L'Alternance (RGA)	4	AÏCHA CHERIF	F	03/01/2001
Rassemblement Des Guinéens Pour L'Alternance (RGA)	5	KERFALA CHERIF	M	01/07/1992
Rassemblement Des Guinéens Pour L'Alternance (RGA)	6	SOPHIE CONDE	F	24/03/1990





RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité



MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

DECISION N° D/2026/1469/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Samana (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

La Directrice Générale

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/087/PRG/CNRD/SGG portant attribution et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/0124/PRG/CNRD/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 22 juillet 2025 ;
- Vu** le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des campagnes pour lesdites élections du 10 avril 2026 ;
- Vu** l'Arrêté A/2026/024/MATD/DGE/SGG fixant le nombre de membres du conseil communal et le nombre d'adjoints au maire par commune du 10 mars 2026 ;
- Vu** l'Avis Consultatif Numero 18 de la Cour Supreme, relatif à l'interprétation et de clarification de certaines dispositions du Code électoral relatives à la proclamation des résultats définitifs des élections communales et aux modalités de transmission des procès-verbaux de centralisation du 26 mai 2026 ;
- Vu** les Décisions des Tribunaux de Première Instance relatives au contentieux électoral lié aux résultats des élections communales du 31 mai 2026 ;

DECIDE

DECISION N° D/2026/1469/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Samana (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Article premier. – De l'objet

La présente décision a pour objet la publication de la liste définitive des conseillers communaux de la commune de Samana, préfecture de Beyla, élus à l'issue des élections communales du 31 mai 2026.

Article 2 : De la publication de la liste définitive

La liste définitive nominative des conseillers communaux élus pour la commune de Samana, préfecture de Beyla, est annexée à la présente décision et en fait partie intégrante.

Article 3 : De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller Juridique, le Conseiller Technique, les Directeurs des départements techniques, les responsables des services d'appui et les démembrés de la Direction Générale des Élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : De l'entrée en vigueur

La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Conakry, le 18 juin 2026

The image shows a circular official stamp of the Direction Générale des Élections (DGE) of the République de Guinée. The stamp contains the text "DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS" around the top edge, "DGE" at the bottom, and "République de Guinée" in the center. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink that reads "Djenabou Touré".

Madame CAMARA Djenabou Touré

DECISION N° D/2026/1469/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Samana (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

LISTE (SIGLE)	RANG	NOM COMPLET	SEXE	NÉ(E) LE
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	1	AMARA SIDIBE	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	2	FANTA SANGARE	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	3	FAMO SOUMAORO	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	4	AMINATA SIDIBE	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	5	ALHASSANE DIALLO	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	6	MASSIRIGBE CONDE	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	7	GOICE CONDE	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	8	NOUMOUSO DIALLO	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	9	YOUSOUF CONDE	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	10	MAKOME SIDIBE	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	11	AMARA CAMARA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	12	LONCENY CAMARA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	13	SOLO SIDIBE	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	14	SALA SIDIBE	M	



DECISION N° D/2026/1469/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Samana (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	15	MOUSSA CAMARA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	16	SOLO CAMARA	M	
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	1	KERFALA CAMARA	M	02/02/1998
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	2	MAGNAFING CONDE	F	10/03/1989
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	3	MAMADY SANGARE	M	01/01/1975
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	4	FANTA SOUMAORO	F	02/05/1989
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	5	SEKOU CONDE	M	15/11/1993
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	6	FATOUMATA SOUMAORO	F	12/02/1984
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	7	ADAMA SIDIBE	M	17/05/1969





RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité



MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

DECISION N° D/2026/1470/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Sinko (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

La Directrice Générale

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/087/PRG/CNRD/SGG portant attribution et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/0124/PRG/CNRD/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 22 juillet 2025 ;
- Vu** le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des campagnes pour lesdites élections du 10 avril 2026 ;
- Vu** l'Arrêté A/2026/024/MATD/DGE/SGG fixant le nombre de membres du conseil communal et le nombre d'adjoints au maire par commune du 10 mars 2026 ;
- Vu** l'Avis Consultatif Numero 18 de la Cour Supreme, relatif à l'interprétation et de clarification de certaines dispositions du Code électoral relatives à la proclamation des résultats définitifs des élections communales et aux modalités de transmission des procès-verbaux de centralisation du 26 mai 2026 ;
- Vu** les Décisions des Tribunaux de Première Instance relatives au contentieux électoral lié aux résultats des élections communales du 31 mai 2026 ;

DECIDE

8

DECISION N° D/2026/1470/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Sinko (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Article premier. – De l'objet

La présente décision a pour objet la publication de la liste définitive des conseillers communaux de la commune de Sinko, préfecture de Beyla, élus à l'issue des élections communales du 31 mai 2026.

Article 2 : De la publication de la liste définitive

La liste définitive nominative des conseillers communaux élus pour la commune de Sinko, préfecture de Beyla, est annexée à la présente décision et en fait partie intégrante.

Article 3 : De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller Juridique, le Conseiller Technique, les Directeurs des départements techniques, les responsables des services d'appui et les démembrements de la Direction Générale des Élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : De l'entrée en vigueur

La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Conakry, le 18 juin 2026



Madame CAMARA Dienabou Touré

DECISION N° D/2026/1470/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Sinko (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

LISTE (SIGLE)	RANG	NOM COMPLET	SEXE	NÉ(E) LE
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	1	ISMAEL MAKONE TOURE	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	2	SONGBE SANGARE	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	3	SIKA KEITA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	4	MATENIN CAMARA	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	5	LAMINE CONDE	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	6	AMI TRAORE	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	7	DJIBRIL SIDIBE	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	8	FATOUMATA SIDIBE	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	9	LAYE FILA SANGARE	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	10	MARIAMA DOUMBOUYA	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	11	MOHAMED DOUTY SIDIBE	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	12	SIRA KOUROUMA	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	13	SALIF CONDE	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	14	KARIFA DOUMBOUYA	F	



DECISION N° D/2026/1470/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Sinko (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	15	OUMAR KANTE	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	16	ABDOULAYE BAROU CONDE	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	17	SIDIKI DOUMBOUYA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	18	SIRA CONDE	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	19	MANDJOU KOUROUMA	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	20	ADAMA TRAORE	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	21	ABOUBACAR DIALLO	M	
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	1	FASSOU HAWA CAMARA	M	10/03/1989
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	2	AÏSSATA CONDE	F	25/07/1995
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	3	SAMOUKA CONDE	M	03/06/1988
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	4	HAWA KONE	F	20/12/1999
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	5	FACELY TRAORE	M	19/09/1998
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	6	MANIGBE DIALLO	F	20/05/1977
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	7	MAMADI CONDE	M	02/08/1986
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	8	SALIMATOU DIALLO	F	22/08/2002
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	9	YOUSSOUF BAYO	M	01/01/1988
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	10	YARIE CAMARA	F	01/01/1988
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	11	DJIBA KEITA	H	03/01/1992
Mouvement Indépendant Pour Le Développement De Sinko (MID-S)	1	MOUSSA CAMARA	M	10/06/1987
Mouvement Indépendant Pour Le Développement De Sinko (MID-S)	2	MAWA CONDE	F	06/11/1996

DECISION N° D/2026/1470/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Sinko (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Mouvement Indépendant Pour Le Développement De Sinko (MID-S)	3	MOUSSA CAMARA	M	01/01/1991
Mouvement Indépendant Pour Le Développement De Sinko (MID-S)	4	MAMA SIDIBE	F	05/04/1970
Mouvement Indépendant Pour Le Développement De Sinko (MID-S)	5	BANGALY SOUMAORO	M	02/01/1959





RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité



MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

DECISION N° D/2026/1471/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Sokourala (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

La Directrice Générale

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/087/PRG/CNRD/SGG portant attribution et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/0124/PRG/CNRD/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 22 juillet 2025 ;
- Vu** le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des campagnes pour lesdites élections du 10 avril 2026 ;
- Vu** l'Arrêté A/2026/024/MATD/DGE/SGG fixant le nombre de membres du conseil communal et le nombre d'adjoints au maire par commune du 10 mars 2026 ;
- Vu** l'Avis Consultatif Numero 18 de la Cour Supreme, relatif à l'interprétation et de clarification de certaines dispositions du Code électoral relatives à la proclamation des résultats définitifs des élections communales et aux modalités de transmission des procès-verbaux de centralisation du 26 mai 2026 ;
- Vu** les Décisions des Tribunaux de Première Instance relatives au contentieux électoral lié aux résultats des élections communales du 31 mai 2026 ;

DECIDE

DECISION N° D/2026/1471/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Sokourala (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Article premier. – De l'objet

La présente décision a pour objet la publication de la liste définitive des conseillers communaux de la commune de Sokourala, préfecture de Beyla, élus à l'issue des élections communales du 31 mai 2026.

Article 2 : De la publication de la liste définitive

La liste définitive nominative des conseillers communaux élus pour la commune de Sokourala, préfecture de Beyla, est annexée à la présente décision et en fait partie intégrante.

Article 3 : De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller Juridique, le Conseiller Technique, les Directeurs des départements techniques, les responsables des services d'appui et les démembrés de la Direction Générale des Élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : De l'entrée en vigueur

La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Conakry, le 18 juin 2026



The image shows a circular official stamp of the Direction Générale des Élections (DGE) in Guinea. The stamp contains the text 'DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS' around the perimeter and 'Directrice Générale' in the center. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink that reads 'Djenabou Touré'.

Madame CAMARA Djenabou Touré

DECISION N° D/2026/1471/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Sokourala (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

LISTE (SIGLE)	RANG	NOM COMPLET	SEXE	NÉ(E) LE
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	1	ABOU TOURE	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	2	ASSATA CONDE	F	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	3	MOUSTAPHA CONDE	M	
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	4	NABINTOU DOUKOURE	F	
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	1	ADAMA TOURE	M	01/09/1977
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	2	MAWA TOURE	F	17/07/1990
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	3	VASSAMOUKA DOUKOURE	M	12/08/1999
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	4	MAYANKONE CISSE	F	01/01/1988
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	5	ABOU TOURE	M	03/02/1980
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	6	AMY DOUKOURE	F	01/01/1995
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	7	MAMOUDOU TOURE	M	12/08/2000
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	8	MASSOGBE CONDE	F	01/01/1993
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	9	SOULEYMANE CONDE	M	16/04/1988
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	10	SALY KEITA	F	01/01/1995
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	11	KARAMO KOUROUMA	H	06/03/1975
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	12	INZA CONDE	H	08/09/1985
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	13	ABDOULAYE SOUMAORO	H	01/01/1965





RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE



DECISION N° D/2026/1472/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Thiéwa (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

La Directrice Générale

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/087/PRG/CNRD/SGG portant attribution et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/0124/PRG/CNRD/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 22 juillet 2025 ;
- Vu** le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des campagnes pour lesdites élections du 10 avril 2026 ;
- Vu** l'Arrêté A/2026/024/MATD/DGE/SGG fixant le nombre de membres du conseil communal et le nombre d'adjoints au maire par commune du 10 mars 2026;
- Vu** l'Avis Consultatif Numero 18 de la Cour Supreme, relatif à l'interprétation et de clarification de certaines dispositions du Code électoral relatives à la proclamation des résultats définitifs des élections communales et aux modalités de transmission des procès-verbaux de centralisation du 26 mai 2026 ;
- Vu** les Décisions des Tribunaux de Première Instance relatives au contentieux électoral lié aux résultats des élections communales du 31 mai 2026 ;

DECIDE

DECISION N° D/2026/1472/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DÉFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Thiéwa (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Article premier. – De l'objet

La présente décision a pour objet la publication de la liste définitive des conseillers communaux de la commune de Thiéwa, préfecture de Beyla, élus à l'issue des élections communales du 31 mai 2026.

Article 2 : De la publication de la liste définitive

La liste définitive nominative des conseillers communaux élus pour la commune de Thiéwa, préfecture de Beyla, est annexée à la présente décision et en fait partie intégrante.

Article 3 : De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller Juridique, le Conseiller Technique, les Directeurs des départements techniques, les responsables des services d'appui et les démembrements de la Direction Générale des Élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : De l'entrée en vigueur

La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Conakry, le 18 juin 2026



The image shows a circular official stamp of the Direction Générale des Élections (DGE) with the text 'DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS' and 'DGE * SNG'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink that reads 'Djenabou Touré'.

Madame CAMARA Djenabou Touré

DECISION N° D/2026/1472/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Thiéwa (PREFECTURE : Beyla)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

LISTE (SIGLE)	RANG	NOM COMPLET	SEXE	NÉ(E) LE
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	1	SÉKOU I TOURE	M	02/10/1981
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	2	MASSANGUÉ KONE	F	01/01/1990
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	3	NOUHA DOUKOURE	M	03/03/1996
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	4	MASSANKÉ TOURE	F	25/05/1972
Mô Beyla Ko Lema (MBKL)	1	IBRAHIMA TOURE	M	06/07/1993
Mouvement Pour Le Développement De Thiéwa-Tangodou (MDTI)	1	DAOUDA TOURE	M	01/07/1973
Mouvement Pour Le Développement De Thiéwa-Tangodou (MDTI)	2	SARAN DOUMBOUYA	F	06/05/1999
Mouvement Pour Le Développement De Thiéwa-Tangodou (MDTI)	3	MOHAMED TOURE	M	15/04/1997
Mouvement Pour Le Développement De Thiéwa-Tangodou (MDTI)	4	ROKIA CONDE	F	10/04/2006
Mouvement Pour Le Développement De Thiéwa-Tangodou (MDTI)	5	MOUSSA DIALLO	M	01/01/1984
Mouvement Pour Le Développement De Thiéwa-Tangodou (MDTI)	6	MAKOULAKO TOURE	F	01/01/1994